

de détail, ses traits essentiels, ses dispositions générales, ont été conservés et ont reçu la sanction des souverains allemands. Il est en outre à remarquer qu'il n'a pas seulement obtenu la simple pluralité des voix exigée pour toutes les délibérations ordinaires de la diète, mais qu'il a réuni plus des deux tiers des suffrages, c'est-à-dire plus que la majorité obligatoire dans les assemblées plénières où se décident les affaires importantes.

Après de longues hésitations le cabinet de St. Pétersbourg s'est décidé à répondre aux notes des trois puissances relatives à la question polonaise. Les réponses du prince Gortschakoff ont surtout en vue le mémoire spécial, joint à la note française, qui discute l'origine, la valeur et la portée des divers actes de 1815 concernant la Pologne, et qui établit que les conventions obtenues à cette époque entre les puissances co-partageantes n'ont été que la mise en pratique et le développement de résolutions préalablement arrêtées entre tous les signataires de l'acte final de Vienne. Au reste, le gouvernement russe n'a point l'intention de contester la compétence des puissances à s'occuper du règlement des affaires de Pologne. L'objet réel de ses réponses sera de préparer par anticipation les puissances à accepter les concessions qu'il se propose de faire prochainement, comme satisfaisant pleinement aux engagements pris par le czar Alexandre Ier vis-à-vis de ses sujets polonais.

Au sujet du nouvel empereur du Mexique, voici quelques détails que nos lecteurs liront avec intérêt. L'Archiduc Maximilien est né le 6 juillet 1832; il est par conséquent âgé de trente et un ans. Il est frère du chevaleresque empereur d'Autriche François-Joseph. L'archiduc, qui est un habile marin, est vice-amiral, membre du conseil de l'amirauté, commandant de la marine autrichienne, propriétaire d'un régiment de lanciers autrichiens et chef d'un régiment prussien des dragons de Neumark. Il a épousé en 1857 la princesse Marie-Charlotte, fille de Léopold, roi des Belges.

On sait qu'avant la guerre d'Italie de 1859, et jusqu'à ce moment, l'archiduc Maximilien a rempli les fonctions de gouverneur général du royaume lombardo-vénitien. Tous les journaux s'accordent à dire que dans ce poste important

et difficile, il a su mériter, malgré son origine autrichienne, toutes les sympathies que devaient inspirer aux Italiens son esprit libéral et l'élevation de son caractère.

N. S. P. le Pape Pie IX vient d'adresser une lettre encyclique aux cardinaux, archevêques et évêques d'Italie. Nous ne pouvons, à cause du peu d'espace qui nous reste, obéir au désir que nous avons de la publier en entier; nous en ferons une brève mais fidèle analyse.

Le Souverain-Pontife y déplore "la guerre sauvage et sacrilège qui, sous ses yeux même, a été déclarée, il y a plusieurs années, à l'Église par le gouvernement piémontais et qui devient de jour en jour plus acharnée." En même temps il y loue "ses fils chéris et vénérables frères" qui, au milieu des plus redoutables épreuves, "n'ont pas cessé, soit par leur voix, soit par leurs écrits de défendre la cause, les droits, la doctrine du Seigneur, de son Église et du Saint-Siège." Il loue également le clergé qui "en adhérant de cœur à la chaire de Pierre et à ses prélats, n'a jamais abandonné le droit chemin"; les vierges sacrées qui, "arrachées violemment de leurs couvents, dépouillées de leurs revenus et réduites à la mendicité, n'ont pas pour cela renié la foi qu'elle avait jurée à l'Époux"; les peuples enfin qui "détestent toutes les machinations impies employées contre l'Église et qui, bien qu'empêchés par des difficultés et des périls très graves, ne laissent pas que d'alléger l'état de gêne très grande où il se trouve et où se trouve le Saint-Siège apostolique." Sa Sainteté bénit Dieu de toutes ces consolations; et elle n'hésite pas à déclarer que "le triomphe ne peut manquer, bien qu'il ne lui soit pas donné de connaître le temps que lui assigne la toute puissance divine qui règle et gouverne toutes choses par son admirable providence et dirige tout pour notre bien." Obligé pourtant de veiller à la défense de la foi et de la discipline, le Saint-Père réprouve les sociétés appelées vulgairement *clérico-libérales*; il condamne aussi "toutes et chacune des choses que dans bien des allocutions consistoriales et dans d'autres lettres, il a été, au grand regret de son âme, forcé de déplorer, de signaler et de condamner"; mais, en terminant, il invite les cardinaux, archevêques et évêques "à offrir jour et nuit, avec un zèle toujours plus ardent, des oraisons et des prières à Dieu par l'entremise de Jésus-Christ, afin que la sainte Église respire après tant de calamités, afin qu'elle jouisse dans tout le monde de la paix et de la liberté très désirée, et afin que tous ceux qui sont égarés, bientôt éclairés par la grâce, reviennent de l'erreur dans le chemin de la vérité et de la justice."

Les nouvelles locales se réduisent à peu de choses. Le Parlement n'est pas encore ajourné, et nos députés paraissent fort disposés à prolonger la session jusque vers le milieu du mois d'octobre. Une seconde motion de non-confiance basée sur l'inconstitutionnalité de la nomination de l'Hon. M. Sicotte comme juge, a été proposée, il y a quelques jours, contre l'administra-